

Dijon, le 21 mars 2025

→ **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Loi Attal : défendons la justice des enfants, rassemblement devant le TJ de Dijon le 25 mars 2025 à 12H!

Après un été 2024 et une rentrée chaotique marqués par un plan social sans précédent : perte de nombreux postes de contractuels et baisse de 30 % des budgets de fonctionnement, nos services éducatifs PJJ, la Justice des Enfants et les enfants placés sous-main de justice sont à nouveau fortement attaqués par la proposition de loi Attal déjà adoptée à l'Assemblée Nationale le 12 février.

Dans le même mouvement concerté, La justice des enfants est instrumentalisée par le duo Retailleau/Darmanin au profit de leur volonté d'une politique encore plus sécuritaire. Ils osent parler de « fiasco de la Justice des Mineur.res » alors que la délinquance des enfants est en baisse constante et que plus de 85% des enfants suivi.es par la PJJ et les Juges des Enfants ne réitèrent jamais.

La remise en cause de l'atténuation de peine pour certains jeunes est un véritable coup de poignard sur la spécificité de la justice des enfants et le principe d'éducabilité de tous les jeunes en conflit avec la loi. Alors que ce principe est inscrit dans la loi depuis 1791, il s'agit de se rapprocher toujours plus de la justice des adultes, balayant ainsi du revers de la main tous les apports des sciences de l'éducation et du développement de l'enfant. Vouloir juger certain.es adolescents comme des majeur.es, c'est ignorer que leur personnalité est en devenir et que leur capacité de discernement n'est pas la même. En somme, c'est nier l'existence même de l'enfance.

La création d'une procédure de comparution immédiate pour des mineur.es de plus de 16 ans est une remise en cause particulièrement violente du principe de primauté de l'éducatif sur le répressif. C'est une entrave conséquente au déploiement de l'action éducative par les professionnel.les. Comment imaginer concevoir un projet éducatif adapté à la situation du jeune dans des délais aussi contraints ? Présentée comme une mesure exceptionnelle, les critères permettant d'en faire usage pourront en fait amener des magistrats à la solliciter dès le début du parcours judiciaire du jeune. Face aux problématiques de la jeunesse, ce gouvernement et ses alliés n'ont qu'une seule réponse, une politique toujours plus autoritaire et

répressive. L'enjeu pour notre société est pourtant capital ; il s'agit de défendre le droit à une éducation de qualité pour tous les jeunes !

La « responsabilisation » des parents auteurs.trices d'infractions pénales ne se limitera en réalité qu'à une simple politique contraventionnelle d'affichage. Il apparaît évident que la multiplication attendue des amendes à l'encontre de familles souvent confrontées à une forte problématique sociale n'apportera aucune réponse concrète à leurs difficultés, sauf à vouloir continuer à les stigmatiser toujours plus. Alors que les services de prévention spécialisée et de protection de l'enfance sont exsangues, faute de moyens humains et financiers suffisants, nous ne pouvons que regretter l'absence de politiques publiques ambitieuses en soutien aux populations fragiles.

Le SNPES-PJJ/FSU comme d'autres syndicats de la PJJ (CFDT, CGT...), des avocats et des magistrats appellent à des actions, rassemblements et à la grève le 25 mars en défense des principes de la Justice des Enfants.

Le procès en lenteur et en laxisme de la justice des enfants est inacceptable ! Nous le savons, les magistrats de l'enfance disposent d'ores et déjà d'un arsenal pénal largement suffisant et à même de répondre avec la plus grande fermeté. Rappelons que contrairement à ses ambitions, le CJPM n'a pas fait baissé le taux d'incarcération des mineur.es. Parce que nous refusons que la jeunesse en difficulté soit ainsi instrumentalisée à des fins sécuritaires, nous appelons tous les personnel.es à participer au mouvement de mobilisation et de grève pendant la journée du mardi 25 mars.

Notre Section SNPESPJJ-FSU Côte d'Or / Saône-et-Loire appelle à faire grève et à un rassemblement le mardi 25 mars à partir de 12H devant la Cité Judiciaire de Dijon, Boulevard Clémenceau.

→ **CONTACTS PRESSE**

Philippe AYMARD, Secrétaire Régional : 06.74.78.52.92